



communiqué
de presse 

***Les Centres de gestion :
Nous voulons participer à leur gestion !***

La place des Centres de gestion est renforcée par le projet de décret soumis aux membres du CSFPT le 27 novembre 2019. Il participe à une application uniforme et égalitaire du Statut, à l'heure où les Centres de gestion offrent de nouveaux services aux employeurs publics mais aussi aux agents.

Cela suppose un fonctionnement exemplaire qui doit être contrôlé.

La suppression totale du rôle du Préfet, en plaçant dorénavant l'organisation du processus électoral au niveau interne, présente pour l'UNSA Territoriaux un risque pour la transparence et la neutralité des procédures. **L'UNSA prône pour toutes les collectivités et leurs établissements publics un contrôle de l'Etat renforcé permettant de vérifier la bonne application des règles.**

Une offre de services développée qui doit s'appuyer sur le paritarisme.

La très grande majorité des Centres de gestion propose désormais une offre de service diversifiée, qui ne se limite plus à un rôle d'appui aux employeurs territoriaux : ils offrent également des services à destination des agents (médiation, référent déontologue, ...).

Partant de ce constat, **l'UNSA Territoriaux et la CFDT ont conjointement demandé l'instauration du paritarisme au sein des Conseils d'Administration des CDG**, à l'instar du CNFPT, pour permettre aux organisations syndicales constructives de jouer leur rôle.

27/11/19

Contacts : Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Pascale PARIS – 06 72 60 68 10